

# PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023

## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- 🕒 **Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le « Titre de créance » ou « Titre ».**
- 🕒 **Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- 🕒 **Code ISIN : XS2616894999**
- 🕒 **Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>).**
- 🕒 **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- 🕒 **Émetteur : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)<sup>(3)</sup>. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le Prospectus. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.**

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/CE).

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure (pages 5 et 10).

(3) Notations en vigueur au 04 octobre 2023. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action RENAULT SA (code Bloomberg : RNO FP, code Reuters : RENA.PA) (l'« Action ») pour une durée de 1 à 5 ans maximum.

Le remboursement du titre « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 » est ainsi conditionné à l'évolution de cette Action.

En cas de baisse de l'Action de plus de 60% à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>, en l'absence de remboursement automatique anticipé, l'investisseur subit **une perte en capital** égale à la valeur finale de l'Action exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Afin de bénéficier d'un remboursement<sup>(3)</sup> du capital initial en cas de baisse de moins de 60% (inclus) de l'Action à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,59%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 8,49%<sup>(4)</sup>).

Un remboursement<sup>(3)</sup> de l'intégralité du capital à la Date de Remboursement Final<sup>(1)</sup> si le niveau de l'Action, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, est supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>. **Sinon, un risque de perte en capital partielle ou totale.**

Dès la fin du trimestre 4, un remboursement<sup>(3)</sup> automatique anticipé du produit « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 » à hauteur de l'intégralité du capital initial si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive<sup>(5)</sup>.

Dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé a été activé en cours de vie ou si, à la Date de Constatation Finale le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial, un versement<sup>(3)</sup> d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine.

« PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date de Constatation Initiale (le 20 décembre 2023) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 03 janvier 2029) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les Titres de créance « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

**L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de IRBIS qui commercialise le produit « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 ».**

(1) Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

(2) Niveau de clôture de l'Action à la Date de Constatation Initiale du 20 décembre 2023.

(3) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(5) La définition de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive est donnée en page 5.



## + AVANTAGES

- ↳ Un remboursement automatique anticipé possible : Du trimestre 4 à 19, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,49%<sup>(2)</sup>).
- ↳ Un gain à l'échéance possible : Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 150% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 7,29%<sup>(2)</sup>.
- ↳ Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial à minima à la Date de Remboursement Final. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal au minimum à -1,00%<sup>(2)</sup>.

## - INCONVÉNIENTS

- ↳ « **PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023** » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :
  - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente.
  - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Action est inférieur à 40% de son Niveau Initial.
  - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- ↳ Une faible variation de l'Action autour du seuil de 40% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit « **PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023** » à l'échéance.
- ↳ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- ↳ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,49%<sup>(2)</sup>).
- ↳ L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque lié au remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- ↳ **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par l'action RENAULT SA.**

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

---

*Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.*

**RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.



# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale du 20 décembre 2023, on observe le niveau de clôture de l'Action et on le retient comme Niveau Initial.

## REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du trimestre 4 à 19, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

**L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL MAJORÉ D'UN GAIN DE 2,50% PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ DEPUIS L'ORIGINE**  
*(soit un TRA net maximum de 8,49%<sup>(2)</sup>)*

La Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique est de 100% du Niveau Initial au trimestre 4, puis baisse linéairement de 1% par trimestre écoulé jusqu'à atteindre 85% au trimestre 19.

Trimestres	T4	T5	T6	...	T17	T18	T19
Barrière de Remboursement Automatique Anticipé (% du Niveau Initial)	100%	99%	98%	...	87%	86%	85%

Si le mécanisme de remboursement automatique n'est pas activé, **le produit continue jusqu'à l'échéance.**



(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'issue du trimestre 20, à la Date de Constatation Finale, dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Action :

### CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL



UN GAIN DE 2,50% PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ DEPUIS L'ORIGINE, SOIT 50%



150% DU CAPITAL INITIAL

(soit un TRA net de 7,29%<sup>(2)</sup>)

### CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial mais inférieur à 70% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

(soit un TRA net de -1,00%<sup>(2)</sup>, dans le cas où aucun coupon conditionnel n'est versé)

### CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Action est inférieur à 40% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

LA VALEUR FINALE DE L'ACTION<sup>(3)</sup>

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL QUI PEUT ÊTRE TOTALE DANS LE CAS LE PLUS DÉFAVORABLE.

(soit un TRA net négatif)

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

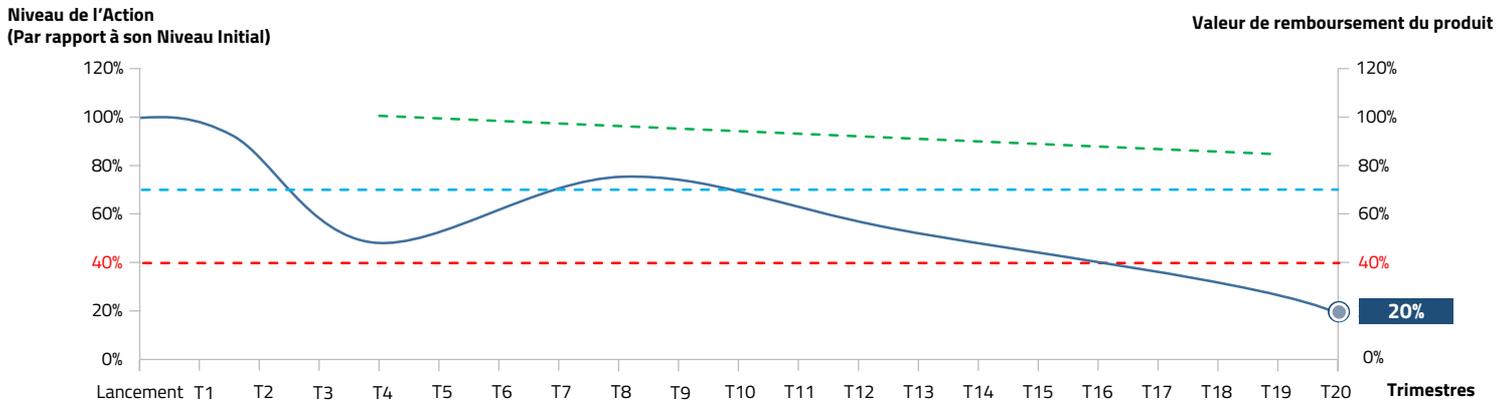
(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau Initial.

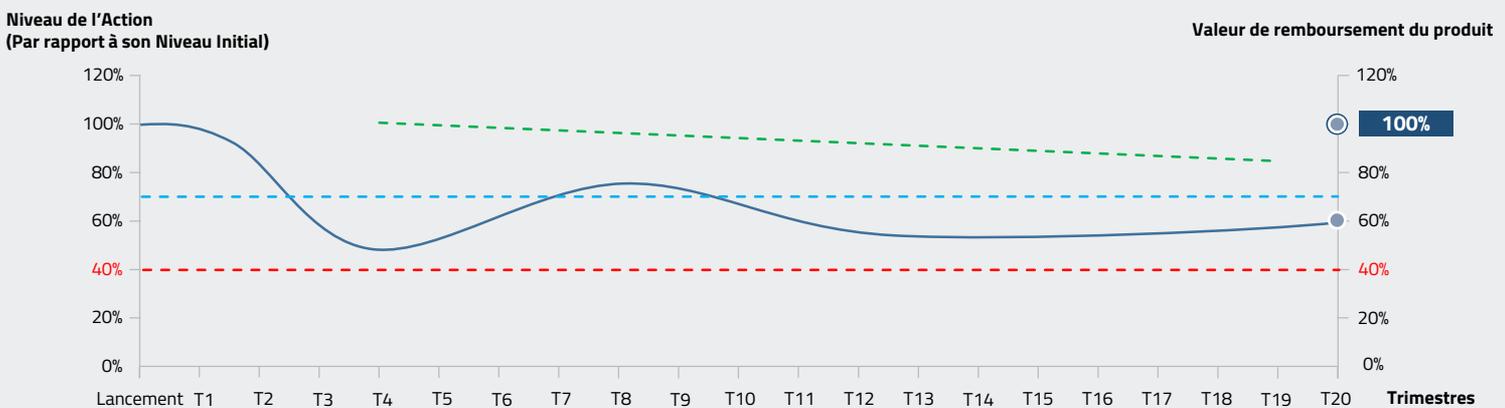
# ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

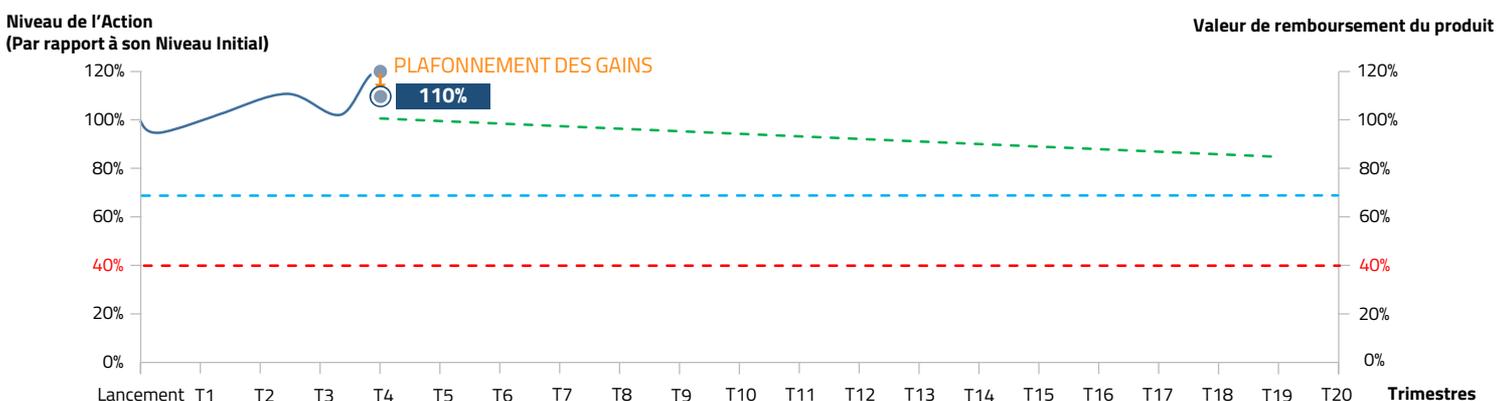
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER



## SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ MODÉRÉMENT BAISSIER



## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER



- Évolution de l'Action
- Valeur finale de l'Action
- ⊙ Valeur de remboursement du produit
- Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive
- - - Seuil de versement du gain à l'échéance (70%)
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance (40%)

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

# ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER

Aux Dates de Constatation Trimestrielle, du trimestre 4 à 19, l'Action clôture en dessous de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit dure jusqu'à l'échéance.

À l'échéance, l'Action clôture à 20% de son Niveau Initial (soit une baisse de 80%) et donc en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> 20% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -28,05%<sup>(2)</sup>, similaire à un investissement direct dans l'Action).

**L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**

## SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ MODÉRÉMENT BAISSIER

Aux Dates de Constatation Trimestrielle, du trimestre 4 à 19, l'Action clôture en dessous de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit dure jusqu'à l'échéance.

À l'échéance, l'Action clôture à 60% de son Niveau Initial (soit une baisse de 40%) : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(2)</sup> (contre un Taux de Rendement Annuel net de -10,54%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Action).

## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER

À l'issue du trimestre 4, l'Action clôture à 120% de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 110% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,49%<sup>(2)</sup> (contre un Taux de Rendement Annuel net maximum de 17,95%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

RENAULT SA est un constructeur automobile français fondé en 1898 et basé à Boulogne-Billancourt. L'entreprise conçoit, produit et commercialise ses propres produits dans le monde entier. Le chiffre d'affaires de RENAULT SA est de 46,4 Milliards d'euros au terme de l'année 2022.

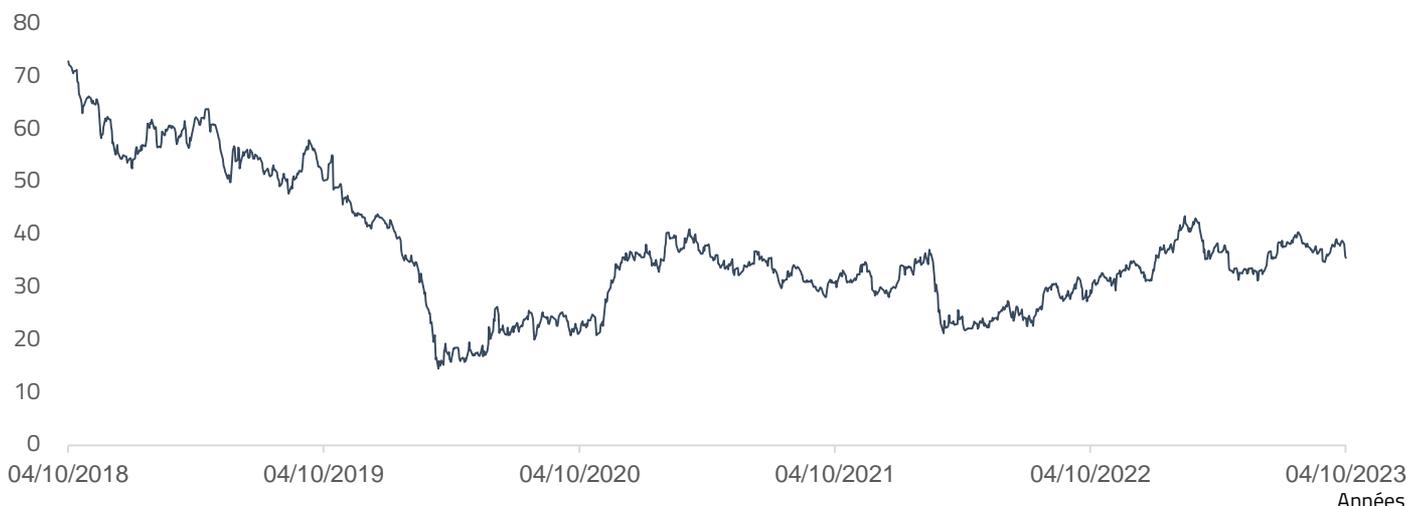
Le cours de l'action RENAULT SA est accessible entre autres sur le site de Boursorama (<https://www.boursorama.com/cours/1rPRNO/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : RNO FP / Reuters : RENA.PA ; code ISIN : FR000131906.

Source : rapport annuel RENAULT SA 2022 ([https://www.renaultgroup.com/wp-content/uploads/2023/02/rg\\_2022\\_fy\\_results\\_rapport-activite\\_fr.pdf](https://www.renaultgroup.com/wp-content/uploads/2023/02/rg_2022_fy_results_rapport-activite_fr.pdf))

Création	Secteur d'activité	Notation Moody's/S&P	Chiffre d'affaires	Résultat net
1898	Automobile	Ba2/BB+	46,4 mds€ en 2022	-0,7 mds€ en 2022

## ÉVOLUTION DE L'ACTION<sup>(1)</sup> ENTRE LE 04/10/2018 ET LE 04/10/2023

Niveau de l'Action<sup>(1)</sup>



**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) Source: Bloomberg, 04 octobre 2023

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Nature juridique</b>	Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
<b>Émetteur</b>	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 04 octobre 2023. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
<b>Substitution de L'Émetteur</b>	La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le Prospectus. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.
<b>Devise</b>	Euro
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
<b>Code ISIN</b>	XS2616894999
<b>Éligibilité</b>	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
<b>Prix d'Émission</b>	100% de la Valeur Nominale
<b>Prix d'achat</b>	100% du Prix d'Émission
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Durée d'investissement</b>	5 ans (hors activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé)
<b>Niveau Initial</b>	Prix de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Initiale
<b>Date d'Émission</b>	17 octobre 2023
<b>Date de Constatation Initiale</b>	20 décembre 2023
<b>Dates de Constatation Trimestrielle</b>	20 décembre 2024, 20 mars 2025, 20 juin 2025, 22 septembre 2025, 22 décembre 2025, 20 mars 2026, 22 juin 2026, 21 septembre 2026, 21 décembre 2026, 22 mars 2027, 21 juin 2027, 20 septembre 2027, 20 décembre 2027, 20 mars 2028, 20 juin 2028, 20 septembre 2028, 20 décembre 2028
<b>Dates de Paiement</b>	3 janvier 2025, 31 mars 2025, 1 juillet 2025, 1 octobre 2025, 5 janvier 2026, 31 mars 2026, 1 juillet 2026, 30 septembre 2026, 31 décembre 2026, 2 avril 2027, 30 juin 2027, 29 septembre 2027, 29 décembre 2027, 29 mars 2028, 29 juin 2028, 29 septembre 2028, 3 janvier 2029
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	3 janvier 2025, 31 mars 2025, 1 juillet 2025, 1 octobre 2025, 5 janvier 2026, 31 mars 2026, 1 juillet 2026, 30 septembre 2026, 31 décembre 2026, 2 avril 2027, 30 juin 2027, 29 septembre 2027, 29 décembre 2027, 29 mars 2028, 29 juin 2028, 29 septembre 2028
<b>Date de Constatation Finale</b>	20 décembre 2028
<b>Date de Remboursement Final</b>	3 janvier 2029
<b>Sous-jacent</b>	Action RENAULT SA (code Bloomberg : RNO FP, code Reuters : RENA.PA).
<b>Commission de distribution</b>	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), de 1,20% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
<b>Marché secondaire</b>	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
<b>Publication et périodicité de la valorisation</b>	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters et Telekurs.
<b>Diffusion des cours</b>	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « XS2616894999=BARL ».
<b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear / Clearstream, Luxembourg
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
<b>Droit applicable</b>	Droit anglais
<b>Agent de calcul</b>	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

# AVERTISSEMENT ET INFORMATIONS IMPORTANTES

## AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

## DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 17 octobre 2023, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 13 avril 2023 et du Document d'Enregistrement en date du 16 mars 2023 [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202023%20-%20CBI%20Registration%20Document%20\(16%20March%202023\)\(10254617033.1\).pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202023%20-%20CBI%20Registration%20Document%20(16%20March%202023)(10254617033.1).pdf) ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale sont disponibles sur les sites [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/prospectuses-and-documentation/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20\(Multi%20Asset\)%20\(CBI\)%202023%20-%20Approved%2013%20April%202023.pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/prospectuses-and-documentation/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20(Multi%20Asset)%20(CBI)%202023%20-%20Approved%2013%20April%202023.pdf) (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://barxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app>

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

**Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de IRBIS, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « PROXIMITÉ TRIMESTRIEL ACTION RENAULT 2023 ».**

**Restrictions générales de vente :** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") :** L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Date de rédaction de la brochure : 04 octobre 2023



IRBIS SOLUTIONS - SAS au capital de 1 335 000 €

RCS PARIS : 891 835 126

58 avenue Hoche, 75008 PARIS

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €.